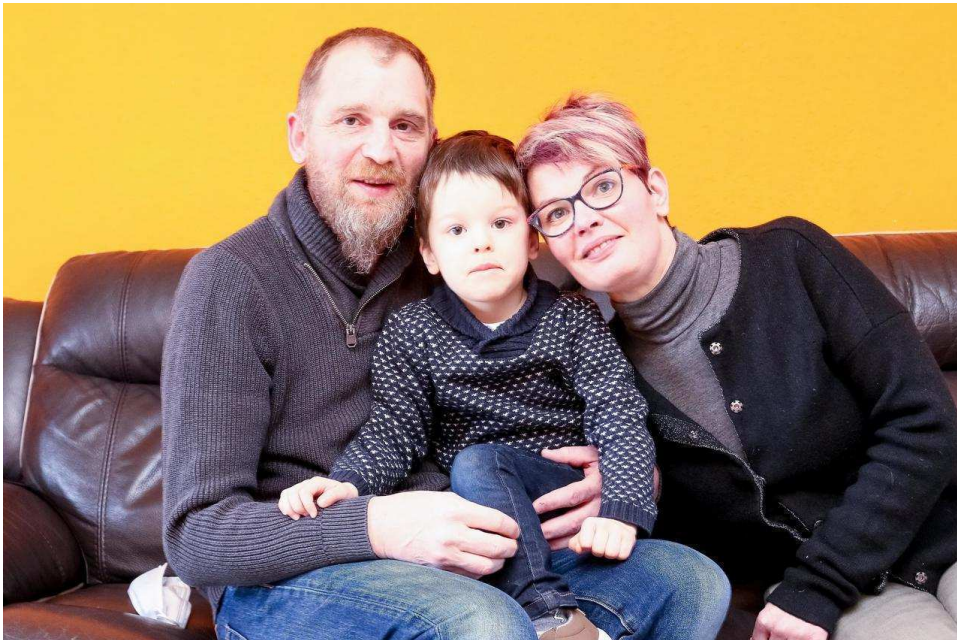


## Autisme. L'appel au secours des parents de Titouann « privé de son droit » à disposer d'une AVS à Bayeux

6-8 minutes

Scolarisé en moyenne section de maternelle à l'école Sacré-Cœur, à Bayeux, Titouann, 5 ans, autiste, attend son auxiliaire de vie scolaire depuis la rentrée de septembre 2020.



Eric Treille et Lucie Dobosq se battent pour que leur fils Titouann, 5 ans, autiste, puisse bénéficier de son droit à disposer d'une auxiliaire de vie scolaire individuelle à temps plein. (©Frédéric Bourgeois/La Renaissance le Bessin)

Par [Frédéric Bourgeois](#) Publié le 26 Jan 21 à 17:13

« Si aujourd'hui je vous écris, c'est une lettre de désespoir. Mon fils de bientôt 5 ans est atteint d'autisme. Scolarisé dans une école ordinaire [...] il aurait dû avoir une AVS en septembre 2020 [...] mais l'inspection académique de Normandie nous répond que les budgets ne sont pas débloqués ».

Cet appel au secours, adressé par courrier le **22 janvier 2021** à **Brigitte Macron** et à **Sophie Cluzel**, secrétaire d'État auprès du

Premier ministre chargée des personnes handicapées, c'est celui de **Lucie Dubosq** et **Eric Treille**, les parents de **Titouann**. Le couple, originaire de **Saint-Vigor-le-Grand**, près de **Bayeux (Calvados)**, se sent abandonné par l'administration alors que tout est prêt pour que Titouann reçoive l'aide humaine nécessaire au bon déroulement de sa scolarité. Titouann est élève de maternelle (moyenne section) à l'école privée du **Sacré-Cœur**, à Bayeux.

### « **Quand Titouann est accompagné, il fait très bien son travail** »

L'autisme (de léger à modéré) de Titouann fait qu'il ne peut pas se mettre au travail et rester concentré tout seul en classe.

Titouann a été diagnostiqué le 14 février 2020. Mais on sentait, au fil des rencontres avec le pédiatre puis avec un psychologue qu'il y avait quelque chose.

Le **25 février 2020**, Lucie et Eric déposent une demande auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour que leur fils puisse bénéficier d'une auxiliaire de vie scolaire à **la rentrée de septembre 2020**.

« Quand Titouann est accompagné, il fait très bien son travail, et il est très demandeur. Il est parfaitement intégré et, à l'école, tout le monde est investi pour lui. Mais la maîtresse, qui a la charge de 30 élèves de petite et moyenne sections, ne peut pas se consacrer uniquement à lui ».

La Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) étudie cette demande et l'approuve le 17 juillet 2020. « Titouann obtient une aide humaine à temps plein pour la période allant du 1er septembre 2020 au 31 août 2022 », précise Eric Treille. Sauf que cette AVS, l'écolier l'attend toujours.

Nous avons écrit et passé beaucoup d'appels téléphoniques pour essayer de débloquer la situation, mais toutes nos demandes restent vaines. Chaque fois, l'inspection nous répond qu'elle manque de ressources. Qu'elle n'a pas de budget. Ce qui peut allonger le délai de prise en charge de cet accompagnement.

### « **Faire valoir les droits de notre enfant** »

Cette aide est pourtant indispensable pour Titouann : « Ce que l'on

souhaite, c'est favoriser son développement personnel et qu'il puisse devenir autonome. Cela ne sera possible qu'avec une personne qui l'aide à l'école ».

Elle-même scolarisée dans cette école lorsqu'elle était enfant, Lucie Dubosq est IMC (infirmité motrice cérébrale) de naissance. « Je vis profondément bien mon handicap », souligne cette maman qui n'hésite pas à s'adresser directement au sommet de l'État : « Je sais que vous (ndlr : Brigitte Macron) avez été enseignante et que vous êtes vouée à la cause du handicap. Le Président souhaitait permettre à l'école d'être pleinement inclusive. C'était pour lui une ambition forte. C'est pourquoi son père et moi nous vous sollicitons pour demander votre aide afin de faire valoir les droits de notre enfant ».

### **« Nous travaillons davantage sur l'accessibilité des apprentissages »**

Inspecteur de l'Éducation nationale, conseiller technique pour l'école inclusive auprès de la rectrice d'académie , François Chenal, explique pourquoi Titouann n'a pas d'AVS individuelle à temps plein.

« La notification de la CDAPH est tombée en juillet, et l'attribution des AESH (accompagnants pour les élèves en situation de handicap, qui exercent la fonction d'auxiliaire de vie scolaire) aux élèves qui ont besoin d'être accompagnés se fait majoritairement en juin. Les ajustements se déroulent ensuite au fil de l'année scolaire en fonction de l'évaluation des besoins des élèves ».

Pour l'heure, le conseiller technique de l'Éducation nationale précise que, si la CDAPH notifie les besoins d'aide à l'élève, "elle laisse à l'Éducation nationale l'évaluation de la quantité d'accompagnement nécessaire pour le guider vers l'autonomie. Dans le cas de Titouann, il s'agit d'une AESH mutualisée".

« Il y a quelques années, les solutions envisagées pour réussir la scolarisation étaient davantage tournées vers la compensation, comme les AESH . Désormais, avec les familles et nos partenaires, nous travaillons davantage sur l'accessibilité des apprentissages pour que l'élève acquière l'autonomie pour ceux-ci. Dans le cas de Titouann, et compte tenu de son jeune âge, il dispose finalement d'une auxiliaire de vie scolaire mutualisée, à raison de 5 heures

hebdomadaires. Il est en outre suivi par le CAMPS (un établissement médico-social chargé de la prise en charge précoce des problématiques de handicap chez les enfants âgés de 0 à 6 ans) ».

3 000 élèves sont accompagnés dans le Calvados. « Avant la loi de 2005, la proposition d'un accompagnement n'était pas privilégiée. Le métier d'AESH est relativement récent et nous travaillons à ce qu'il soit davantage professionnalisé pour mieux répondre aux besoins des élèves en situation de handicap. Nous développons actuellement un plan de formation conséquent pour les AESH ».

Il y a urgence. L'enseignement a déjà été mis à mal par la crise sanitaire. L'attente de la création du poste d'AVS en faveur de Titouann est une souffrance pour ses parents, comme pour son enseignante, Delphine Leroy, malheureuse de ne pouvoir faire plus pour cet « élève extraordinaire ». Dans cette petite école de ville de quatre classes où tout le monde se connaît, tous espèrent que le droit de Titouann à disposer enfin d'une AVS « soit respecté ».

Partagez

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez par Mail](#)
- Copié ! [https://actu.fr/normandie/bayeux\\_14047/autisme-l-appel-au-secours-des-parents-de-titouann-privé-de-son-droit-a-disposer-d-une-avs\\_38996184.html](https://actu.fr/normandie/bayeux_14047/autisme-l-appel-au-secours-des-parents-de-titouann-privé-de-son-droit-a-disposer-d-une-avs_38996184.html)